

**A M B A S S A D E** DU TOGO  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et Organisations Internationales à Genève



**RÉPUBLIQUE TOGOLAISE**  
Travail-Liberté-Patrie

**N° 023 /MPT/GE/SAO/17** *J*

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments aux Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et, se référant à sa note verbale du 30 novembre 2016 relative au Rapport du Haut-Commissariat sur les moyens de combler le fossé numérique entre les sexes du point de vue des droits de l'homme, a l'honneur de lui faire parvenir, en annexe, les réponses du Gouvernement togolais au questionnaire qu'il lui a soumis sur cette problématique.

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. *J*



**Genève, le 1<sup>er</sup> février 2017**

**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES  
AUX DROITS DE L'HOMME**

---

67-69, Rue de Lausanne 1202 Genève (Suisse)  
Tél : 022 566 83 00 / Fax : 022 566 83 05  
E-mail : [info@mission-togo.ch](mailto:info@mission-togo.ch) / Site Web : [www.ambassadedutogo.ch](http://www.ambassadedutogo.ch)

**RÉPONSES AUX QUESTIONS**  
**POUR LE RAPPORT DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE**  
**L'HOMME SUR LES MOYENS DE COMBLER LE FOSSE NUMERIQUE ENTRE LES SEXES**  
**DU POINT DE VUE DES DROITS DE L'HOMME**

❖ **Question 1:**

Veillez identifier les obstacles et les barrières à l'accès à l'internet auxquels les femmes sont confrontées dans votre pays. Veuillez préciser la nature de ces obstacles (par exemple, des normes culturelles et sociales, l'écart d'alphabétisation) et la façon dont ils se manifestent dans la pratique.

**Réponse :**

Au Togo, il n'existe ni d'obstacles ni de barrières d'ordre législatif et réglementaire à l'accès à Internet des femmes, cependant il en existe au plan culturel et social. Peu de femmes sont attirées par le domaine des TIC car elles considèrent celui-ci comme un domaine réservé uniquement aux hommes. C'est par à leurs choix professionnels que certaines d'entre elles finissent par se familiariser aux nouvelles technologies.

❖ **Question 2 :**

Veillez indiquer si votre gouvernement recueille des données désagrégées en fonction du sexe en ce qui concerne l'accès à l'internet. Veuillez fournir toutes les autres données disponibles sur l'utilisation d'internet par les femmes, y compris en ce qui concerne le type d'accès (par exemple, large bande, ménage, mobile) et les études pertinentes effectuées au cours des cinq dernières années. Veuillez indiquer si votre gouvernement utilise des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour aider à suivre les progrès réalisés dans le secteur des TIC et /ou sur le passé numérique entre les sexes.

**Réponse :**

Ni le Gouvernement Togolais ni les opérateurs ne recueillent de données désagrégées en fonction du sexe en ce qui concerne l'accès à Internet.

Il n'y a pas de données disponibles sur l'utilisation d'Internet par les femmes.

Le gouvernement utilise des indicateurs pour suivre les progrès réalisés dans le secteur des TIC mais il n'y a pas eu d'enquêtes sur les indicateurs spécifiques pour suivre le fossé numérique entre les sexes.

❖ **Question 3**

Quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour faciliter et élargir l'accès des femmes à Internet ? Veuillez donner des précisions sur l'impact de ces mesures.

**Réponse :**

Le gouvernement prend des mesures pour faciliter et élargir l'accès des populations à Internet mais il n'y a pas de mesures prises spécifiquement pour les femmes.

❖ **Question 4 :**

Quels sont les défis auxquels est confronté votre gouvernement dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à combler le fossé numérique entre les sexes et à renforcer l'utilisation de technologies habilitantes pour promouvoir l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ? Y a-t-il des contraintes réglementaires et de l'offre (par exemple, des prix peu abordables et un manque de compétences numériques), ou les obstacles du côté de la demande ? Veuillez donner des précisions sur les mesures prises ou identifiées pour y remédier (accès à Internet dans les bibliothèques publiques, les universités, les points d'accès Wi-Fi publics, etc.

**Réponse :**

A défaut de politiques et programmes spécifiques pour les jeunes filles, le gouvernement a entrepris les programmes suivants :

- Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les lycées scientifiques et d'enseignement technique qui consiste à intégrer l'utilisation des TIC dans les établissements scolaires au Togo afin de mieux adapter les programmes de formation aux besoins économiques et sociaux.
- Installation de réseaux WI-FI sur les campus universitaires et centres hospitaliers universitaires de Lomé et de Kara.

Ces deux programmes profitent à la fois aux jeunes filles et garçons.

Outre ces deux programmes, le gouvernement parraine par l'octroi de bourses aux:

- meilleurs étudiants suivant les filières TIC à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de l'Université de Lomé ;
- meilleurs élèves des Forces Armées Togolaises (FAT) poursuivant des études en TIC ;
- meilleurs étudiants en TIC de l'Institut de Formation aux Normes et Technologies de l'Informatique (IFNTI).

Dans ce programme de parrainage des meilleurs étudiants en TIC, à compétences égales, les jeunes filles sont privilégiées.

Le gouvernement entend créer les conditions pour garantir plus d'autonomie aux femmes et jeunes filles par la vulgarisation à tous les niveaux de l'usage des TIC dans les secteurs d'activités où les femmes sont plus actives.

❖ **Question 5**

Veillez indiquer si une politique nationale de l'Internet existe dans votre pays et si cette politique fait une référence aux droits de l'homme et aux considérations de genre.

**Réponse :**

Il existe une politique nationale de l'Internet au Togo (Déclaration de Politique Sectorielle) mais elle ne fait pas référence ni aux droits de l'homme ni aux questions de genres.

❖ **Question 6**

Veillez indiquer si votre gouvernement a élaboré des initiatives spécifiques pour éliminer des disparités entre les sexes en matière d'alphabétisation numérique d'ici 2030, en tenant compte des objectifs 4 et 5 des Objectifs du Développement Durable (ODD) ainsi que d'autres ODD pertinents.

**Réponse :**

Il n'existe pas à ce jour d'initiatives spécifiques pour éliminer les disparités entre les sexes en matière d'alphabétisation numérique.

❖ **Question 7**

Votre gouvernement a-t-il des lois ou de politiques spécifiques pour lutter contre la violence sexiste en ligne ? Quels sont les défis auxquels est confronté votre gouvernement pour assurer la responsabilité des auteurs de violations des droits de l'homme commises contre les personnes pour avoir exercé leurs droits et libertés fondamentales sur internet ?

**Réponse :**

A ce jour, il n'existe pas de lois ou politiques spécifiques pour lutter contre la violence sexiste en ligne. Cependant il existe un projet de loi relatif à la cybercriminalité qui prend en compte les actes de délinquance en ligne. Le Togo est également dans le processus de création d'un CERT (Computer Emergency Response Team) national.

Un numéro d'urgence (1011) est mis à la disposition des populations pour pouvoir dénoncer les violences faites aux enfants.